



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 16 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 16 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, maire.

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, AVOINE Anne-Marie, BOSSARD Maxime, BOUCHAUD Valérie, BOUCHEREAU Sandrine, BUSSON Cédric, CONSTANTIN Maggy, LABAT Joëlle, LHOPITAL Vincent, NEAU Guillaume, POIRON Régine.

Absents excusés : **Adrien BEL** a donné pouvoir à Vincent LHOPITAL.

Secrétaire de séance : **Sandrine BOUCHEREAU** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/11/2020.

Nombre de conseillers : En exercice : 15	Présents : 14	Votants : 15
------------------------------------------	---------------	--------------

1- Adoption du procès-verbal du CM du 12/10/2020

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Délibération – Approbation du rapport 2020 de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges

Le rapport 2020 de la commission locale d'évaluation des charges transférées a été mis à la disposition des élus.

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 fixant un certain nombre de compétences devant être transférées obligatoirement aux EPCI à fiscalité propre de manière échelonnée entre 2017 et 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine, et créant la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1er janvier 2017,

VU les statuts en vigueur de Clisson Sèvre et Maine Agglo, annexés à l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2019,

Vu le rapport 2020 de la commission locale d'évaluation des charges transférées, en date du 7 octobre 2020,

Madame le Maire rappelle que compte-tenu, d'un part, de la loi NOTRE du 7 août 2015, et, d'autre part, de la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine, plusieurs compétences ont été harmonisées.

Les compétences transférées au 1er janvier 2020 sont les suivantes :

- Au titre de la compétence 3.4 Action sociale d'intérêt communautaire, et notamment le volet « enfance : prise en charge des temps d'animation et de loisirs des enfants de 3 à 12 ans (accueils de loisirs) »

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées sur l'évaluation du coût net des charges transférées à la Communauté d'agglomération, est présenté aux élus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les conclusions et le rapport 2020 de la commission locale d'évaluation des charges transférées, annexé ci-joint.
- De prendre acte du montant négatif de l'attribution de compensation fixée pour la Commune à - 8 660,56 €, à compter de 2020, et jusqu'aux nouvelles évaluations de transferts de charges.
- De dire que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Délibération - Proposition d'honoraires : étude de faisabilité pour le réaménagement et la mise aux normes de la Mairie

La commune de Saint-Fiacre-sur-Maine a décidé de réhabiliter la Mairie pour améliorer sa performance énergétique et poursuivre la mise aux normes liée à l'accessibilité.

Par délibération en date du 12 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de bénéficier de l'accord-cadre « Audit énergétique de bâtiments publics, diagnostics des usages et autres services spécifiques en énergie » du SYDELA pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment. Le prestataire du SYDELA a effectué les diverses mesures le 4 novembre 2020.

Vu le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 relevant le seuil à 40 000 euros HT le seuil en dessous duquel les marchés sont dispensés de tout formalisme, il a été demandé au cabinet Le Floch Architecture et au bureau d'études fluides SLVI une proposition d'honoraires pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet de rénovation de la Mairie.

Vu la proposition d'honoraires remise par le cabinet Le Floch Architecture et le bureau d'études fluides SLVI le 19 octobre 2020 pour un montant total de 6 700,00 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les honoraires pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet de rénovation de la Mairie pour un montant de 6 700,00 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce marché.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Information – Demande de prorogation du délai d'exécution du calendrier Ad'AP (Eglise et agencement et rénovation énergétique de la mairie) et maintien de la DETR 2016.

Madame le Maire tient à informer le Conseil Municipal que, par courrier en date du 12 novembre, a été demandée à Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique une prorogation du délai d'exécution de 18 mois concernant le DETR 2016. Le délai habituel pour procéder aux travaux dans le cadre d'une subvention DETR est de 4 ans à compter de la réception par les services de la préfecture de l'attestation de commencement des travaux. Or, au vu du contexte sanitaire et dans le cadre du projet de la réhabilitation de la Mairie, tout particulièrement la mise aux normes liée à l'accessibilité, il paraît difficile de procéder à l'ensemble des travaux avant juin 2021, date butoir initiale.

Madame Le Maire tiendra informé le Conseil Municipal du retour de la préfecture.

5- Délibération – Convention d'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant la volonté de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE de mettre en valeur le patrimoine présent sur la commune au travers son intérêt pédagogique et historique.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- Urbanisme - DIA et Etat des dossiers en cours

Trois DIA sont à l'ordre du jour :

-DIA C 420, rue Saint Vincent La Hautière pour une valeur de 120 000 € :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

-DIA 1 rue du four à pain, B 577 pour une valeur de 153 000 € :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

-DIA B 966 rue Beauséjour pour une valeur de 27 500 € :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

Etat des dossiers en cours

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

Il est demandé au conseil municipal si cet état appelle des remarques particulières. Aucune remarque n'est formulée.

7- Présentation du rapport d'activité 2019 du SYDELA

Le syndicat départemental d'électricité de Loire Atlantique (SYDELA) a communiqué à la commune son rapport d'activité pour l'année 2019. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après une synthèse présentée par Nicolas DEROCHE, les élus prennent acte de la communication de ce rapport.

8- Présentation du rapport d'activité du syndicat d'Atlantic'Eau 2019

Atlantic'eau a communiqué à la commune son rapport d'activité pour l'année 2019. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après une synthèse présentée par Pascal DABIN, les élus prennent acte de la communication de ce rapport.

9- Présentation du rapport d'activité EPTB de la Sèvre 2019

L'EPTB de la Sèvre a communiqué à la commune son rapport d'activité pour l'année 2019. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après une synthèse présentée par Pascal DABIN, les élus prennent acte de la communication de ce rapport.

10- Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil d'exploitation déchets environnement a communiqué à la commune son rapport d'activité pour l'année 2019. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après une synthèse présentée par Madame Le Maire, les élus prennent acte de la communication de ce rapport.

11- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 2 novembre 2020 :

- **Projet AD'AP** : validation du remplacement du sol de la BCD par l'entreprise FREMY, prise de contact pour remplacement des huisseries.
- **Rénovation énergétique salle des Vignes** : réception provisoire des travaux le 18 novembre. Le dossier de demande de subvention programme LEADER sera envoyé avant la fin du mois de novembre à la commission pour examen. En complément :
 - La pose de la nouvelle porte dans le hall de la Salle des Vignes est planifiée en décembre 2020
 - Les travaux liés à l'ADAP dans la salle sont terminés
 - Validation du devis permettant le changement du disjoncteur général afin de lever les dernières observations du bureau de contrôle
 - Finalisation des peintures dans la salle.
- **Sécurisation de la Métairie** : attente du dernier devis intégrant la mise en place d'un trottoir partagé en concertation avec le Département et le schéma vélo de l'Agglo.
- **Mise en place de la fibre optique** : rencontre avec l'entreprise AXIONE (sous-traitant) qui va mettre en œuvre le lot 2 de la fibre sur la commune.
 - Prévisionnel mise en service lot 1 (Métairie et Hautière) en 2021
 - Prévisionnel mise en service lot 2 (le reste de la commune) début 2022.
- **Finances** : préparation de la 3^{ème} décision modificative de 2020 et du budget 2021.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 5 novembre 2020 :

- La vie associative est, hélas, inexistante du fait du contexte sanitaire mais les élus restent attentifs et disponibles pour toutes demandes de la part des associations.
- Rentrée scolaire novembre 2020 : le nouveau protocole nettoyage + désinfection renforcée en cours de journée est bien accepté par les enfants et le personnel.
- Effectif de l'APS très important jusqu'à 17h30 en dépit de la période de confinement et de télétravail (soit 56 élèves). Recours à un renfort de personnel de 16h30 à 17h30 les mardis et jeudis.
- Recrutement d'agents pour 2h le midi au restaurant scolaire + 1h pour la cour – Delphine LE SAUX (chômage partiel du fait du re-confinement) + Sarah LEVÊQUE pour la cour ainsi que pour l'entretien en remplacement de Laura GANDON (emploi via SEMES).
- Prolongation de l'arrêt maladie d'Annaïck SOYER jusqu'au 27/11 et prolongation du contrat de Madame Léa BERTIN-MOUROT.
- Le contrat prestation restaurant scolaire avec Océane de Restauration arrivant à échéance, une consultation va être lancée prochainement
- Lancement de la commande auprès de Berger Levrault pour le portail Famille

Monsieur Pascal DABIN a réuni sa commission le 02 novembre 2020 pour traiter les affaires courantes et les dossiers d'urbanisme.

Mr DABIN informe que des désordres routiers liés à des tranchés réalisés lors de raccordements à l'assainissement ou à l'eau potable, vont être traités vendredi 20/11

Monsieur DABIN informe que la commission relance le partenariat avec l'école de Briacé pour la réalisation d'un nouvel inventaire de la biodiversité communale. Dans ce cadre, la commission souhaite lancer un appel aux Fiacrais afin d'intégrer des jardins de particuliers dans l'inventaire que les élèves du lycée de Briacé lanceront en début d'année 2021.

12- Questions orales

Aucune question orale n'est posée.

13- Points divers

Madame le Maire tient à rappeler que les associations fiacraises ont jusqu'au 8 décembre 2020 pour envoyer leur article pour le bulletin municipal de janvier 2021.

Madame le Maire tient à informer que dans le contexte actuel, le repas des aînés n'aura pas lieu en 2020. Cependant, les aînés recevront prochainement une boîte de chocolats ainsi qu'une carte réalisée par les enfants de l'école du chat perché.

Madame le Maire tient à remercier les anciens combattants de l'UNC pour leur participation aux commémorations du 11 novembre qui se sont tenues dans un protocole strict (6 personnes en tout).

Enfin Madame le Maire tient à informer qu'une motion de soutien à l'activité économique de proximité a été adoptée par le Conseil Communautaire lors de la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45